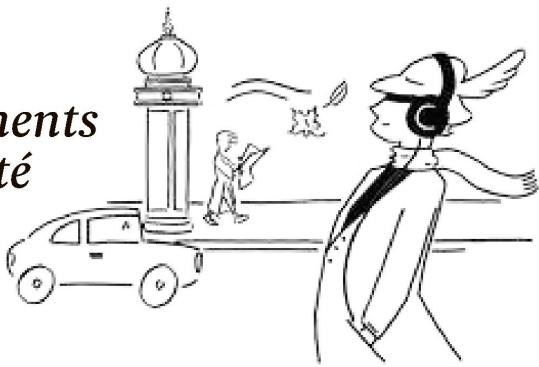


opinions

Déjà XX millions de téléchargements
pour notre podcast d'actualité
« La Story »



LE POINT
DE VUE

de Fabien Choné

La crise énergétique
passée, reconsidérons
le coût de l'électricité

Durant la crise énergétique de 2022, la flambée des prix du gaz a entraîné en France ceux de l'électricité bien au-delà de nos coûts de production. De nombreux observateurs ont fait l'éloge de la dérogation obtenue par l'Espagne et le Portugal auprès de la Commission pour subventionner leurs centrales à gaz afin de contenir leurs prix de l'électricité, alors même que cette solution aurait été inefficace en France.

Ils semblent ignorer que, dix ans avant les Ibériques, la France avait obtenu la première dérogation au marché européen de l'électricité, Bruxelles ayant autorisé jusqu'en 2025 un dispositif faisant bénéficier tous les consommateurs français, entreprises et particuliers, de la compétitivité du nucléaire sans passer par le marché de gros, et permettant la concurrence sur le marché aval de la fourniture. Il s'agit de l'accès régulé à l'énergie nucléaire historique (Arenh).

Mais voilà, depuis sa création, les opposants à la libéralisation ont savamment orchestré une propagande mensongère anti-Arenh. D'abord en présentant le dispositif comme une subvention absurde imposée à EDF au profit de ses concurrents, alors que le dispositif ne fait que transférer l'avantage du nucléaire au seul bénéfice des consommateurs quel que soit leur fournisseur. Ensuite, en l'accusant d'être à la fois responsable de son endettement abyssal et de la hausse vertigineuse des factures des Français.

La réalité est tout autre : notre production nucléaire a chuté d'environ 400 milliards de kWh par an à 280 en 2022, à cause du grand carénage, du

Covid et de la corrosion sous contrainte. La substitution de cette énergie perdue par de la production à partir de gaz dont le prix a flambé, a représenté un surcoût de 30 milliards d'euros rien qu'en 2022. Il a bien fallu que quelqu'un paye... Mais l'Arenh est-il vraiment responsable du vieillissement du parc, de la pandémie mondiale et de l'invasion russe en Ukraine ? La vérité c'est que l'Arenh a bien permis de limiter la flambée des factures, mais ne pouvait évidemment pas compenser un tel déficit de production.

Depuis sa création, les opposants à la libéralisation ont savamment orchestré une propagande mensongère anti-Arenh.

Durant la crise, nombre d'observateurs, y compris souverainistes, sont tombés dans le panneau de cette propagande, allant même prétendre que c'est une contrainte inventée par la Commission, voire dictée par l'Allemagne, alors que c'est un mécanisme proposé par la France afin de protéger la compétitivité de notre industrie et notre pouvoir d'achat, au grand dam de nos voisins européens justement !

Certes, l'Arenh n'est pas parfait. Ses défauts ont permis à EDF d'entretenir cette propagande l'accusant de tous les maux et in fine de le faire disqualifier de son propre renouvellement. EDF a ainsi obtenu du gouvernement précédent

une réforme lui permettant de vendre sa production nucléaire aux Français à des références de prix de gros européen, sans équivalence avec ses coûts de production, ni à court, ni à long terme.

Corriger les défauts de jeunesse

Il est certes prévu une taxation d'EDF redistribuée aux consommateurs, censée corriger le cas échéant une rente nucléaire excessive. Mais l'analyse de ce mécanisme montre son inefficacité pour assurer la compétitivité, la stabilité et la prévisibilité des prix pour tous les types de clients. D'ailleurs, une simulation rétroactive de cette proposition sur la crise de 2022 n'aurait pas du tout permis de contenir la facture des Français !

Le projet de loi de finances 2025 présenté au Parlement prévoit la mise en place de ce mécanisme très inefficace. Il faut bien sûr lui préférer une reconduction de l'Arenh, sous réserve d'en corriger les défauts de jeunesse, et notamment son caractère dissymétrique trop défavorable à EDF. D'autant que la récente réforme du marché européen de l'électricité autorise désormais explicitement des mécanismes symétriques, en permettant à la fois de garantir un prix de revient stable d'accès au nucléaire pour les consommateurs, indispensable pour investir dans les process de décarbonation, mais aussi un débouché à revenu garanti pour le producteur, indispensable pour relancer la filière.

Fabien Choné est cofondateur de Direct Energie et président de Fabelsi.